



VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE

VILLE DE NOINTEL

## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° ST-2019-094

En date du 27 mai 2019



### OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - LA ROUTE EST A VOUS

NOUS, Nathalie GROUX, Maire de la Ville de BEAUMONT-SUR-OISE,  
NOUS, Martine LEGRAND, Maire de la Ville de NOINTEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,

VU les dispositions du Code de la Route en vigueur,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle du 22 Octobre 1963 sur la signalisation routière, (livre I- 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992,

VU l'arrêté municipal n° 2015-116 du 22 septembre 2015 portant réglementation du stationnement des véhicules,

VU l'arrêté municipal n° 2015-163 du 21 décembre 2015 portant réglementation sur la voirie et l'occupation du domaine public,

VU la demande de la direction Enfance, Jeunesse, Education-Sports, Evénementiel et Vie Associative de la ville de Beaumont-sur-Oise, à l'occasion de la manifestation « la route est à vous »,

VU l'avis de la Ville de Nointel,

VU l'avis de la Direction Générale des Services de la Ville,

VU l'avis de la Direction des Services Techniques de la Ville,

CONSIDÉRANT que cette demande entraîne des restrictions de circulation,

### ARRÊTONS

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Du 21 juin au 02 septembre 2019, tous les week-ends, la direction Enfance, Jeunesse, Education-Sports, Evénementiel et Vie Associative de la ville de Beaumont sur Oise organisera la manifestation « la route est à vous »

#### ARTICLE 2 :

Du 21 juin au 02 septembre 2019, du vendredi à partir de 22h30 jusqu'au lundi 8h00, tous les week-ends, la circulation sera interdite sur le CV3 à Nointel.

HOTEL DE VILLE  
Direction des Services Techniques  
29, rue de Paris - 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Téléphone : 01.30.26.79.79. - Télécopie : 01.39.37.66.81.

#### ARTICLE 3 :

Une déviation sera mise en place par l'avenue de la gare et la rue Jean Saunier à Nointel, et par l'avenue de la Division Leclerc et la rue du nid familial à Beaumont sur Oise.

#### ARTICLE 4 :

Les services municipaux seront chargés de la mise en place de la signalisation conforme à la réglementation et de son entretien sur toute la durée de la manifestation.

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché à l'intersection de l'avenue de la gare et du CV3 à Nointel, et à l'intersection des avenues du Président Wilson et du nid Familial à Beaumont sur Oise.

#### DIFFUSION :

Le Demandeur,  
La Gendarmerie de Persan,  
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Val d'Oise,  
Le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Beaumont sur Oise,  
La Directrice Générale des Services de la Ville,  
Le Directeur des Services Techniques Municipaux,  
Le Responsable de la Police Municipale,  
Le Responsable de la société Sépur,  
Le Responsable de la société Tri-Or,  
Le Responsable de la société Kéolis Val d'Oise,  
La Responsable de la voirie,  
Ainsi que tous les Agents de la Force Publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à BEAUMONT-SUR-OISE, le 27 mai 2019

Le Maire,

Martine LEGRAND

Le Maire,

Nathalie GROUX



HOTEL DE VILLE  
Direction des Services Techniques  
29, rue de Paris - 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

Téléphone : 01.30.26.79.79. - Télécopie : 01.39.37.66.81.